Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le GN prêt pour la légalisation du cannabis

Iqaluit, Nunavut (12 octobre 2018) – Le gouvernement du Nunavut (GN) a présenté aujourd'hui les principaux changements et effets liés à la légalisation prochaine du cannabis afin de s'assurer que les Nunavummiut sont au courant de toutes les répercussions avant le 17 octobre.

Une entente non exclusive d'un an a été signée entre la Société des alcools et du cannabis du Nunavut et Canopy Growth, permettant la vente de produits de cannabis directement aux Nunavummiuts. Canopy Growth s'est engagée à fournir au moins 500 kg de cannabis pour la vente au Nunavut au cours de l'année à venir. Il sera possible de faire des commandes en ligne au www.tweed.com/fr à partir du 17 octobre.

« Les Nunavummiuts qui souhaitent consommer du cannabis pourront s'en procurer de façon légale et contrôlée, et la Société des alcools et du cannabis et Canopy Growth sont déterminés à fournir un accès responsable par l'intermédiaire d'achats en ligne », indique le ministre responsable de la Société, George Hickes.

À compter du 17 octobre, les Nunavummiuts de 19 ans et plus pourront acheter, posséder et consommer légalement du cannabis. Les limites de possession seront de 30 grammes sur soi et de 150 grammes à la maison. Fournir du cannabis à un mineur, y compris à son propre enfant, est un crime en vertu de la loi fédérale. La conduite avec facultés affaiblies (état *high*) est illégale.

La loi sur la consommation de tabac et de cannabis dans les endroits publics a changé. La zone tampon autour de la majorité des lieux de travail et des endroits publics où des biens et services sont fournis est passée de trois à neuf mètres.

Il est également interdit de fumer du tabac ou des cigarettes électroniques ou de consommer toute forme de cannabis à moins de neuf mètres des limites du terrain d'une école, d'un hôpital, d'un centre de santé ou d'un bureau de santé publique, d'un établissement offrant des services de garderie contre rémunération ou d'un aréna; des

Communiqué

limites d'un terrain de jeux, de sports ou de loisirs; ou du lieu où se déroule un concert, un festin ou tout autre évènement public.

La consommation de cannabis comporte des risques pour la santé des consommateurs, de leur famille, de leurs amis et de leur communauté. La population peut en apprendre plus sur les effets du cannabis sur la santé en consultant la ressource du ministère de la Santé sur le sujet.

« Il est essentiel que les Nunavummiuts aient accès à des renseignements et à des services qui leur permettent de prendre des décisions éclairées pour leur santé et leur bienêtre, explique George Hickes, ministre de la Santé. J'encourage tout le monde à s'informer sur les faits et les risques associés au cannabis récréatif avant de prendre une décision. »

Pour en savoir plus, visitez le www.NULC.ca.

###

Relations avec les médias

Denise Grandmaison
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca